

GÉNÉRALITÉS

Horaire :	37.5 heures ou 21.5 h / semaine	Direction :	Travaux publics et génie
Supérieur immédiat :	Contremaître	Période d'affichage :	Du 26 novembre au 7 décembre 2018

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le salarié exécute des travaux d'entretien ménager des différents bâtiments appartenant à la Ville. L'employé est appelé à conduire un camion léger.

DESCRIPTION DES TÂCHES

- Effectue les travaux d'entretien ménagers quotidien, hebdomadaire et mensuel requis pour assurer l'hygiène et la salubrité des bâtiments municipaux;
- Nettoie les tapis, les moquettes et les meubles rembourrés;
- Effectue les travaux légers de réparation;
- Nettoie et désinfecte les appareils ménagers et les accessoires dans la cuisine;
- Vide les corbeilles à déchets, à recyclage et les autres contenants prévus pour les rebuts;
- Entretien et répare le matériel d'entretien;
- Assure l'inventaire des produits d'entretien et effectuer les recommandations d'achats;
- Assure l'entreposage et l'étiquetage des produits dangereux;
- Nettoie les plateaux utilisés par la Ville, dans d'autres bâtiments que municipaux;
- Installe, enlève, remplace, déménage, entretient et nettoie, au besoin, les équipements, accessoires, meubles, des parcs et espaces verts ainsi que les immeubles municipaux;
- Transporte et déménage du matériel tel que tables, chaises, bureaux, estrades, pelles et autres dans les différents locaux et parcs de la Ville;
- Peut installer et enlever les tréteaux, les barrières de contrôle de foule, les cônes indicateurs, etc.;
- Peut être appelé à effectuer tous les travaux de déblaiement nécessaires à l'aide de petits équipements motorisés ou manuel et appliquer les abrasifs au besoin;
- Rédige un rapport quotidien de ses activités et le remet à son contremaître;
- Apporte son aide aux collègues des différentes directions pour toute tâche selon ses habilités et connaissances;
- Collabore à différents dossiers spéciaux ponctuels selon la demande de son supérieur immédiat;
- Participe à l'élaboration, à l'implantation et à l'application des procédures et politiques relevant de la Direction.

AUTRES

- Cette description n'est pas limitative, mais indicative. Elle contient les principales tâches à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme d'études secondaires et/ou un diplôme d'études professionnelles;
- Détenir une attestation d'études professionnelles en hygiène et salubrité (un atout certain) ;
- Expérience en entretien ménager, un atout;
- Permis de conduire classe 5 valide. Avoir la classe 3 est un atout certain;
- Connaissance de la langue française (oral et écrit);
- Sait faire preuve de tact et de courtoisie (service à la clientèle);
- Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP Construction), un atout;
- Habileté manuelle dans l'exécution de tâches.

CONDITION DE TRAVAIL ET HORAIRE

Les conditions de travail sont régies par la convention du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3153.

Pour répondre à des besoins occasionnels de surcroît de travail et/ou pour des remplacements, le candidat peut être appelé à travailler :

- Vendredi de 19 h à 3 h, samedi de 20 h 30 à 3 h et dimanche de 16 h à 0 h 30.
- lundi au jeudi, de 16h00 à 1h00 et les vendredis de 13 h 00 à 16 h 30.

ÉTAPES DU CONCOURS

- Entrevue
- Vérifications des antécédents judiciaires et des antécédents d'emploi

CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en faisant parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, au plus tard **vendredi, 7 décembre 2018, 16 h 30**, par courriel à l'adresse emploi@ville.mercier.qc.ca, en précisant dans l'objet : **Candidature – Journalier entretien- temporaire.**

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

La Ville remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.